

La CNA... Alerte...

Paris, le 08 avril 2024

PROTECTION DE LA SANTE ET DE LA DIGNITE DES AVOCATS DANS LES PRETOIRES

Jeudi 4 avril 2024 à l'audience correctionnelle de la 16ème chambre du Tribunal correctionnel de Paris, une avocate enceinte de 8 mois et demi a perdu les eaux et a fait un malaise en salle d'audience. Le renvoi qu'elle avait demandé lui ayant été refusé, elle avait été contrainte de se rendre à l'audience pour assister son client.

Comment en est-on arrivé à ce stade de déshumanisation des relations entre avocats et magistrats alors que le 21 mars 2024, était organisée pour la première fois une journée avocats/magistrats censée rapprocher les deux professions.

La CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS appelle à une prise de conscience collective quant à la réalité des dysfonctionnements du service de la justice induits par la pression subie par les magistrats en raison de la nécessité de la gestion des stocks.

Il est urgent que des mesures concrètes soient adoptées par les instances représentatives des deux professions afin :

- D'améliorer durablement et de façon effective les relations entre avocats et magistrats dans un esprit de collaboration efficace empreint d'humanité et de respect réciproque
- D'assurer la protection de la santé et la dignité des avocats et avocates pendant les audiences

N'attendons pas que des drames surviennent pour réagir, luttons pour que les avocats et avocates soient traités dignement dans les prétoires !

Danièle DARLIGUIE
Présidente de la CNA

Paul-Marie GAURY
Président de la CNA PARIS